



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BULLETIN DÉCAIRE D'INFORMATION AGRO-HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE DU GTP



2024, N° 013

12 août 2024



Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



Dans ce numéro :

Situation météorologique 1

Situation hydrologique 2

Situation agricole et animale 2-4

Focus sur les maladies du manioc 4

1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE: PLUIES FAIBLES À MODÉRÉES

La première décade du mois d'août a été caractérisée par des pluies faibles localisées sur l'ensemble du pays. Les hauteurs de ces pluies ont oscillé entre 1,6 mm à Kanté en un (01) jour et 66,3 mm à Blitta en trois (03) jours.

La figure 1 représente la répartition spatiale des hauteurs de pluie où la région de la Centrale et le nord des Plateaux ont été les zones les plus arrosées. Les autres régions ont été faiblement arrosées.

Par rapport à la normale 1991-2020, un déficit pluviométrique a été observé sur tout le pays.

Perspectives : Le nord du pays sera marqué par des manifestations pluvio-orageuses modérées au cours de la prochaine décade. Au sud, il est prévu des pluies fines localisées et intermittentes.

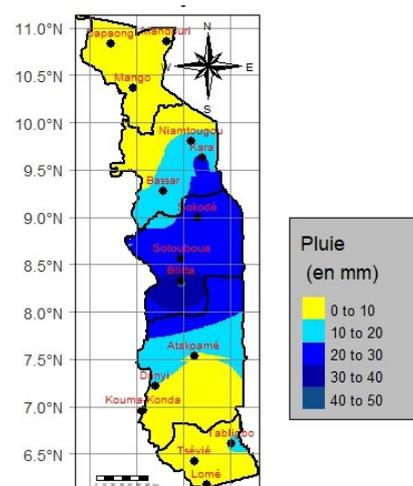


Figure 1 : Pluviométrie de la première décade du mois d'août.

Faits saillants

- Pluviométrie faible à modérée ;
- Disponibilité des engrais dans les magasins de la CAGIA, 73 888,750 tonnes d'engrais disponibles ;
- Pêche chalutière, production piscicole, état océanique agité ;
- Hausse saisonnière des prix du sorgho ;
- Agrément d'installation et d'exploitation de ferme d'élevage ;
- Focus sur les maladies du manioc

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Les conditions météorologiques de la décade ont été relativement favorables au développement des cultures et aux activités agricoles.

Dans la zone Nord, les opérations de labours et de semis (maïs tardif, sorgho, riz, niébé, fonio, arachide, soja et coton) se poursuivent ainsi que le traitement phytosanitaire des cultures et l'épandage d'engrais.

Au Sud, l'irrégularité des pluies marquant la fin de la grande saison pluvieuse n'est pas favorable à la maturation des cultures tardives. Les entretiens des parcelles de soja, du manioc, de la patate douce, du gombo, du piment et de la tomate se poursuivent. Des récoltes du maïs, d'ignames, du manioc, de la patate douce et du taro sont constatées dans toutes les préfectures.

AVIS ET CONSEILS 1 :

il est recommandé de :

- ◆ s'approvisionner en semences et en engrais de qualité suffisamment disponibles dans les magasins de la CAGIA et des structures agréées ;
- ◆ utiliser les produits phytosanitaires homologués pour le traitement des cultures et la conservation des produits ;
- ◆ éviter le sarclage ou l'épandage d'engrais pendant les périodes de stress hydriques ;
- ◆ veiller à la gestion rationnelle des ressources en eau pour assurer des aménagements hydro-agricoles ;
- ◆ mettre en place un système d'aération des produits de récolte dans des endroits secs ;
- ◆ suivre au quotidien les prévisions de l'ANAMET ou s'adresser aux CTGEA de sa localité.

Installez e-AgriConseil+ à partir de « Google Play store » et inscrivez-vous.



e-AgriConseil+ est une application de promotion de bonnes pratiques agricoles développée par l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT). Elle permet aux producteurs d'avoir accès aux informations techniques sous format texte et audio sur les bonnes pratiques de production végétale, animale et halieutique.

Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



2. SITUATION HYDROLOGIQUE

La première décade du mois d'août, a été marquée par une augmentation des écoulements dans le bassin fluvial de l'Oti et une baisse dans ceux du Lac-Togo et du Mono (Fig.2). Les hauteurs maximales ont varié de 583 à 589 au niveau de la station de Mango dans le bassin de l'Oti. Les hauteurs moyennes ont diminué de 143,77 à 124,33 cm dans le bassin fluvial de Zio (station de Kpedji) (Tableau 1).

Tableau 1: Hauteurs d'eaux moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Zio)	161	140	143,77	124,33
MANGO (Oti)	583	589	507,66	562,66
KOLOKOPE (Mono)	315	230	245,77	189,66

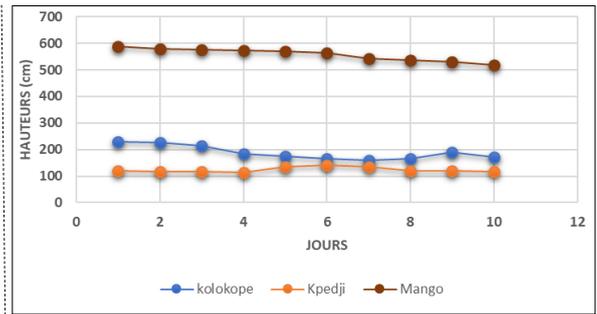


Figure 2: Courbes de variation des hauteurs d'eau

Source: DRE, août 2024

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 INTRANTS AGRICOLES

Pour la campagne agricole 2024-2025, les engrais vivriers sont toujours disponibles. A la date du 12 août 2024, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **73 888,750 tonnes** dont **8 868,500 tonnes** de NPK et **65 020,250 tonnes** d'UREE 46%N (Fig 3).

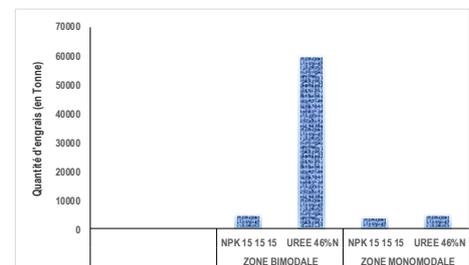


Figure 3: Stock d'engrais disponible au 12/08/2024

3.2 PROTECTION DES CULTURES

Du 03 au 16 juin et du 12 au 26 juillet 2024, une équipe d'experts de la Direction de la protection des végétaux (DPV) a procédé au contrôle des pesticides commercialisés dans les magasins et marchés de 24 localités des six régions agricoles du Togo. Plus de 250 revendeurs ont été sensibilisés et leurs produits contrôlés. Les constats suivants ont été faits :

- * présence de produits homologués comme non homologués et prohibés sur les marchés ;
- * plusieurs distributeurs ne sont pas formés et donc ne maîtrisent pas les modes d'action et les conditions d'application des produits ;
- * la plupart des produits sont exposés au soleil sur la place des marchés, ce qui peut altérer leur qualité.

Afin de garantir aux producteurs agricoles d'acquérir des meilleurs produits phytopharmaceutiques, la DPV leur recommande ce qui suit :

- * obtenir l'avis d'un conseiller agricole (CTGEA) sur le choix du produits ;
- * aller vers les distributeurs agréés installés dans des officines ;
- * acheter uniquement des produits homologués (étiquette en français indiquant clairement ce que le produit fait, la dose et les conditions d'application, numéro d'homologation, etc.) ;
- * lire attentivement l'étiquette et respecter les consignes pendant et après l'application.



Figure 4: sensibilisation d'un revendeur exposant les produits au soleil



Figure 5: Produits dans une officine

3.3 EVOLUTION DU PRIX DU SORGHO SUR LES MARCHES

3.3.1 Evolution et tendance du prix moyen national (juin 2024)

Le prix moyen national du sorgho connaît une hausse (8%) par rapport au mois passé. Cette hausse pourrait s'expliquer par la faible présence de ce produit sur les marchés suivis. Il est actuellement à (370 FCFA/ kg) contre (343 FCFA/ kg) le mois passé.

Ce produit enregistre son prix le plus faible (227 FCFA/ kg) sur le marché de Naki-est dans la préfecture de Tône et le plus élevé (783 FCFA/ kg) sur le marché de Baguida dans la préfecture de Golfe.

Comparé à la même période de l'année passée, le prix est en baisse de 8%; cependant à la moyenne quinquennale, il est en hausse de 29%.



Figure 6 : Evolution du prix moyen national

Source: DSID, Bulletin SIMa juin 2024

3.3.2 Evolution du prix du sorgho sur les marchés de consommation

Comparé au mois de mai, l'offre du sorgho a augmenté sur certains marchés de consommation entraînant la baisse du prix moyen dans la région Maritime (19%) et Plateaux(5%). A contrario, dans les régions Centrale, Kara et Savanes, on note une hausse respective de 59%, 1% et 59%. Cela pourrait s'expliquer par une faible disponibilité de ce produit sur les marchés suivis.

Le prix moyen régional du sorgho sur les marchés au détail se situe entre 358 FCFA/kg (Kara) et 482 FCFA/kg (Centrale).

Le prix au consommateur le plus bas (260 FCFA/kg) est décelé sur le marché de Notsè dans la commune de Haho 1 contre 783 FCFA/kg sur le marché de Baguida dans la commune de Golfe 6.

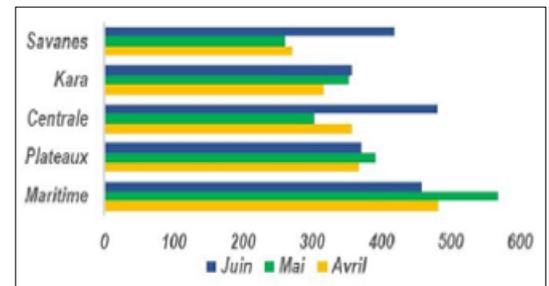


Figure 7: Evolution du prix du sorgho

Source: DSID, Bulletin SIMa, juin 2024

3.4 UTILISATION DES SEMENCES AMELIOREES

Pour accroître les rendements des cultures, il est important d'utiliser les semences améliorées. Dans ce cadre, la Direction des semences agricoles et plants (DSP) organise des séances d'informations et de sensibilisations sur l'ensemble du territoire.

3.5 PRODUCTION ANIMALE

*Obtenez votre agrément d'installation et d'exploitation
pour vos fermes d'élevage et de couvoirs*

L'implantation, la modification et l'exploitation des fermes d'élevage ainsi que des couvoirs sont soumises à l'obtention d'un agrément conformément à l'arrêté N° 111/21/MAEDR/CAB/SG/DE du 26 juillet 2021. Ce dernier est délivré sur demande adressée au ministre chargé de l'élevage après étude et avis du comité d'agrément.

Le dossier de demande d'agrément est constitué de : (i) une demande manuscrite adressée au ministre en charge de l'élevage ; (ii) un plan de masse ; (iii) un plan de situation ; (iv) une quittance délivrée par la direction de l'élevage ; (v) un certificat de conformité environnementale délivré par le ministère chargé de l'environnement.

Il faut noter que le nombre de fermes d'élevage agréées au Togo reste très faible (Tableau 2). Les fermes ne disposant pas d'agrément exercent dans l'illégalité et sont conviées à régulariser leur situation.

Tableau 2: Evolution du nombre de fermes d'élevage agréées depuis 2021

Années	Nombre de fermes d'élevage agréées
2021	7
2022	5
2023	10
2024	6

Source: DE, août 2024

3.6 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade la production halieutique se résume à la pêche chalutière qui est de **3,616 tonnes** correspondant au débarquement de deux (02) chalutiers et la production piscicole de tilapia qui est de **27,694 tonnes**.

Tableau 3 : Données de production chalutière et piscicole du 05 au 11 août 2024

Période	Production halieutique	Quantité (tonne)
05 au 11 août 2024	Pêche chalutière	3,616*
	Production piscicole	27,694

* Nombre de navires ayant débarqué : 02

Source: DPA, août 2024

AVIS ET CONSEILS 3 :

Dans la perspective de renouvellement du stock halieutique et d'une gestion efficace entre les usagers des différents plans d'eaux et plus particulièrement celui du lac du barrage Nangbéto, le ministre de l'économie maritime de la pêche et de la protection côtière à travers le communiqué de presse du 31 juillet 2024 rappelle aux usagers dudit lac que les activités de pêche sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2024, période correspondant au repos biologique des poissons.



Aussi il est rappelé à tous les acteurs de la pêche artisanale maritime que l'état océanique prévu pour le 13 et 14 août est agité (niveau 2). Il est rappelé à toute la communauté de la pêche artisanale maritime de respecter les drapeaux d'annonciation des prévisions de l'état de l'océan avant toute sortie en mer.

Pour rappel le rouge interdit toute sortie, le jaune la prudence et le vert l'autorisation mais néanmoins tous les usagers marins de la pêche doivent être prudents et prendre des mesures idoines de sécurité et se munir tous de leurs gilets de sauvetages avant toute sortie en mer. Les pêcheurs du port de pêche sont tenus de déclarer tous les membres d'équipages aussi bien à la sortie qu'au retour de leur campagne de pêche aux gardes côtes présents à quai.

MINISTRE DE L'ECONOMIE MARITIME, DE LA PECHE ET DE LA PROTECTION COTIERE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

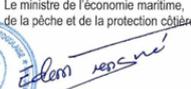
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière rappelle aux usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté N°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2024, période correspondant au repos biologique des poissons.

Le repos biologique, instauré sur le lac de Nangbéto dans le cadre des mesures de gestion durable, vise à favoriser le repeuplement du lac en ressources halieutiques en vue d'assurer leur durabilité dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Toute personne qui sera surprise en train de pêcher sur ce lac, de transporter ou de vendre les produits de pêche de capture provenant de ce lac, sera punie conformément à la loi en vigueur.

Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière invite tous les acteurs professionnels de la pêche au respect scrupuleux de cette réglementation à laquelle il attache un grand prix.

Fait à Lomé, le **30 JUIL 2024**
Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière

Kokou Edem TENGUE

4. LES PRINCIPALES MALADIES DU MANIOC AU TOGO

De nombreuses maladies virales, bactériennes et fongiques affectent dangereusement la culture du manioc au Togo.

1. Les maladies virales: quatre classes de sévérité de la mosaïque africaine du manioc ont été définies de la façon suivante : (1) légères taches chlorotiques avec déformation de la base de la feuille ; (2) mosaïque sur toutes les feuilles avec distorsion de feuille ; (3) mosaïque sur toutes les feuilles, distorsion des feuilles et réduction de leur taille et (4) feuilles enroulées et plantes rabougries.



2. Les maladies bactériennes: la bactériose vasculaire se caractérise par des taches foliaires angulaires huileuses et translucides entourées ou non de halo chlorotique.



Flétrissement des feuilles Flétrissement et exsudat sur rameau Mort de sommité ou die-bak

3. Les maladies cryptogamiques:

Les cercosporioses : elles sont rencontrées dans toutes les zones de production du manioc et sont observables sur les plants adultes.

L'antracnose : L'évolution des symptômes entraîne une déformation du pétiole, le flétrissement de la tige suivi d'un dessèchement des sommités et des lésions chancreuses sur les tiges aoûtées.

La pourriture du collet : elle entraîne le flétrissement de la plante. Son effet infectieux s'étend souvent au système racinaire de la plante.



Cercosporioses Anthracnose Pourriture du collet

4. Méthodes de lutte

Elles consistent essentiellement à faire la rotation culturale manioc/céréales qui permet de réduire la concentration de l'inoculum des agents fongiques dans le sol. D'autres méthodes de lutte consistent à utiliser des variétés résistantes (Danyime, Ankra, TMS 91936 et Lagos) et à brûler les débris végétaux infectés.

Retrouvez-nous sur le [www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo](http://www.agriculture.gouv.tg/FSRP_Togo)



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »